



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

"Parc d'activités de l'est dijonnais - Lancement de la procédure de concession d'aménagement"

La Communauté d'agglomération du Grand Dijon a programmé la réalisation du parc d'activités de l'est dijonnais, qui intègre une démarche de qualité environnementale pour répondre à ses objectifs de développement économique durable.

Alors que l'agglomération doit faire face à de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises et que la commercialisation des terrains des zones d'activités en cours de réalisation sur l'agglomération est déjà très avancée, il importe d'engager la phase opérationnelle de ce projet.

Le projet a fait l'objet d'une concertation qui a pris la forme d'expositions publiques et de plusieurs articles de presse.

Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération du 28 juin 2007.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) permettant la réalisation du projet a été créée par délibération du 15 novembre 2007.

Le Grand Dijon souhaite confier la réalisation de l'opération à un aménageur, dont la mission doit intégrer toutes les prestations nécessaires à l'aménagement du parc d'activités et notamment :

- les études ;
- l'acquisition des terrains ;
- la réalisation des travaux d'aménagement ;
- la commercialisation des terrains.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de confier** la réalisation de la ZAC à un aménageur par voie de concession d'aménagement telle que prévue par les articles L 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- **de lancer** la procédure de consultation permettant de désigner l'aménageur de la ZAC ;
- **de créer** une commission spécifique en son sein, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et qui sera chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues au terme de la procédure de publicité et de mise en concurrence conformément à l'article R 300-8 du Code de l'urbanisme ;
- **de fixer** la composition de la commission comme suit : le Président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;
- **de procéder** à l'élection des membres de cette commission :

Sont élus titulaires : Mme GARRET-RICHARD, M.MARCHAND, M.LAURENT,
Mme DURNET-ARCHERAY, M.DOUHAIT ; suppléants : Mme PETEL, Mlle MASLOUHI,
Mme LEMOUZY, M.BAYAM, M.DODET.

La commission est ainsi composée :

le Président ou son représentant ;

titulaires : Mme GARRET-RICHARD, M.MARCHAND, M.LAURENT, Mme DURNET-ARCHERAY,
M.DOUHAIT ;

suppléants : Mme PETEL, Mlle MASLOUHI, Mme LEMOUZY, M.BAYAM, M.DODET.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 JUIL. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le